

Le 7 septembre 2004

**Liaison Yvetot / Bourg-Achard :  
la commission d'enquête émet un avis défavorable**

S'ils ont toujours été favorables à des aménagements destinés à sécuriser l'axe routier Yvetot/Bourg-Achard, des élus locaux, des responsables économiques, de nombreuses associations et les Verts de Haute-Normandie se sont très vite opposés au projet d'une 2 x 2 voies qui traverserait le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande. La publication du rapport de la commission d'enquête vient de leur donner raison car elle démontre l'inutilité de ce projet routier, son coût trop élevé pour la collectivité et l'insuffisance des études environnementales. Les commissaires enquêteurs ont relevé plusieurs manquements dans l'évaluation des impacts sur les espaces naturels et le cadre de vie des riverains :

- Les mesures de protection contre le bruit ne sont pas suffisamment détaillées, en particulier dans les zones actuellement calmes.
- La destruction de 17 hectares devait être « compensée » par 51 hectares de terrains à boiser et non, comme proposé dans le dossier, sur des terrains déjà boisés (situés, en outre, en dehors de la continuité du massif de Brotonne).
- Les mesures compensatoires sont financièrement sous-évaluées et ne pourront donc pas être efficaces.
- Cette liaison routière à 4 voies présente des caractéristiques similaires à une infrastructure autoroutière dont le Parc Naturel Régional a inscrit dans sa charte « qu'il n'avait pas vocation à en accueillir sur son territoire ». Par ailleurs, l'absence de piste cyclable rend la cohabitation entre les différents usagers de la route particulièrement dangereuse.
- La réalisation d'une route à 2 x 2 voies provoque un effet de « barrière » pour la faune et la flore. Cette rupture dans le « corridor biologique » existant actuellement entre la forêt et les zones humides n'est pas évoqué dans le dossier du maître d'ouvrage.

Par ailleurs, la commission d'enquête s'étonne de l'absence d'avis ou de délibération du Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande sur ce projet.

Certes, les conclusions des commissaires enquêteurs sont sans ambiguïtés : *« En fonction de ces considérations, il apparaît à la commission que le coût financier du projet, le préjudice environnemental qu'il va entraîner et les atteintes à la propriété qu'il engendre conduisent, au bilan, à plus d'inconvénients que d'avantages. De ce fait, l'utilité publique du projet ne paraît pas avérée, ce qui conduit la commission à émettre un AVIS DEFAVORABLE à la présente demande de déclaration d'utilité publique. »...*

Néanmoins, les Verts de Haute-Normandie restent inquiets car il reste un possible projet autoroutier plus à l'est de cette zone, à travers la forêt de Mauny, la boucle d'Anneville et une partie de la forêt de Roumare. Cet autre projet, traversant également le Parc Naturel Régional (jugé incompatible avec sa charte par l'ancienne ministre de l'environnement Dominique Voynet mais malheureusement compatible avec la Directive Territoriale d'Aménagement) conduirait à l'urbanisation du plateau de Roumare et augmenterait les risques d'inondation en aval. Les Verts et leurs élus restent donc plus que jamais vigilants.

**Jean-Pierre GIROD**

Conseiller régional, membre du bureau du Parc Naturel Régional  
Secrétaire régional des Verts de Haute-Normandie